

# Communication pour les 1<sup>ères</sup> journées du développement du GRES

16-17 septembre 2004

## La construction d'alternatives en économie du développement : entre discours et pratiques

**Catherine Baron**

LEREPS-GRES, Université Toulouse 1 ; GRESOC, Université de Toulouse 2  
[baron@univ-tlse1.fr](mailto:baron@univ-tlse1.fr)

Version provisoire ; *ne pas citer*

De création récente – sa constitution en tant que champ disciplinaire au sein des sciences économiques date des années 1950 -, l'économie du développement aurait eu une existence éphémère puisque certains datent son déclin dans les années 1980 [Hirschman, 1994]. En effet, les problématiques concernant les pays en développement ne leur étant plus spécifiques, l'économie du développement ne serait rien d'autre que l'application à un champ géographique particulier des outils d'analyse économique existant [Berthelemy et alii, 1991, cité par Hugon, 2002, p.513]. Pourtant, des chercheurs insistent sur le renouvellement des théories du développement [Assidon, 2002]. Que recouvre alors ce renouveau ? Fait-il référence à ces avancées théoriques opérées dans le cadre des "nouvelles" théories de la croissance, du commerce international ou de l'économie géographique ? Ou renvoie-t-il à de nouvelles hypothèses qui permettraient de penser une véritable rupture épistémologique dans le champ de l'économie du développement ? Quelle serait alors la place d'approches hétérogènes que l'on qualifie d'alternatives dans cette tentative de constitution d'une "nouvelle économie du développement" [Hugon, 2002, 514] ? La réponse à ces questions nécessite l'analyse des discours et des pratiques des principaux acteurs du développement à la période contemporaine, en soulignant les rencontres et les oppositions qui peuvent exister entre ces deux niveaux.

Un détour par l'histoire de la construction de la discipline s'avère indispensable pour montrer ce passage d'une pluralité de modèles de développement vers une uniformisation de la pensée dans ce domaine (première partie). Cependant, l'échec des politiques ayant découlé de ce modèle unique a conduit ses initiateurs à réformer leur discours, sans pour autant abandonner la doctrine sous-jacente (deuxième partie). Face à cette ambiguïté, d'autres voix se font entendre. L'originalité de la période actuelle réside donc dans le fait que, contrairement à la période précédente, la production de discours sur le développement ne provient plus des seules sphères académiques qui ont en partie déserté ce champ de la recherche en économie,

mais qu'elle est véhiculée à la fois par les institutions internationales (et, en particulier, par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International) et par des mouvements altermondialistes. Ces derniers interviennent non seulement au niveau local, mais aussi sur la scène internationale, et se réclament de la société civile. Porteurs d'alternatives face au modèle globalisant qu'ils critiquent, ils occupent désormais une place essentielle dans la réflexion sur la pluralité de conceptions du développement. Cependant, il convient de s'interroger sur l'impact sur la pensée économique du développement de démarches qui restent empreintes de pragmatisme (troisième partie).

## **I. L'hétérogénéité des débats dans une économie du développement en construction**

### ***1.1 Historique du concept de développement ou comment les économistes se sont appropriés les débats sur le développement***

Si l'on date traditionnellement la constitution de l'économie du développement en tant que discipline académique dans les années 1945-1950 [Hugon, 1991], la construction du concept de développement puise ses racines dans des temps plus anciens puisque certains [Latouche, 1988 ; Rist, 1996] l'associent au Siècle des Lumières. Cette filiation renferme un présupposé : la notion de développement serait née dans un contexte occidental tout à fait particulier, ce qui expliquerait la référence implicite et permanente à l'idée de progrès valorisée à cette période. Le progrès "n'est déjà plus seulement un moyen que se donne l'humanité pour achever la civilisation, mais un but en soi. [II] est devenu une force automotrice" comme le deviendra par la suite l'économie. Cependant, à cette période, et ce jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, le développement reste une notion qui ne renferme pas encore la seule dimension économique, puisqu'il est associé au concept de civilisation. Il relève ainsi des domaines social et culturel, comme il ressort de nombreux écrits de la Société Des Nations<sup>1</sup>, alors principal acteur institutionnel du développement. Pour certains, la véritable rupture apparaît dans les années 1930 où l'on assiste à la prégnance de l'idée de développement économique<sup>2</sup>, la SDN mettant l'accent sur la nécessité, pour ces pays, de

---

<sup>1</sup> Dans le pacte de la Société Des Nations (SDN) de 1919 concernant les peuples et territoires sous tutelle, on trouve la formulation suivante : « Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation.[...] La meilleure méthode pour réaliser ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées », Latouche, 1988.

<sup>2</sup> Le lien avec les travaux de K. Polanyi, et notamment avec son ouvrage *La Grande Transformation*, écrit en 1944, s'impose à ce niveau. Cependant, une ambiguïté demeure quant au terme de rupture, ambiguïté fortement liée au sens que l'on confère à l'idée même de "grande transformation". En effet, pour certains, "La grande

réaliser des "progrès économiques" afin d'accéder au "statut" de pays "civilisés". "Le développement n'est pas encore un concept, mais la "mythologie économique" qui lui donne place est bien là" [Latouche, 1988].

La notion de développement ne devient un concept<sup>3</sup> que dans les années 1950, période à laquelle se constitue une discipline que l'on qualifiera d'économie du développement. Ce sont au départ les experts des Nations Unies qui élaborent une théorie du développement, rapidement relayés par des universitaires, impliqués à différents niveaux dans le processus de décolonisation qui s'amorce, et confrontés à la nécessité de proposer des modèles de développement et des stratégies originaux.

Dès cette période, une confusion entre croissance et développement apparaît ; elle est donc intrinsèque à la construction du concept. Elle s'explique certes par le contexte (les trente glorieuses correspondent à une prospérité économique où "mieux être" est progressivement assimilé au "mieux avoir"<sup>4</sup>), mais elle s'inscrit surtout dans la continuité de ce processus d'autonomisation de l'économie amorcé dès le XIX<sup>ème</sup> siècle [Polanyi, 1944 ; Dumont<sup>5</sup>, 1977]. Le débat sur les liens entre croissance et développement va marquer la discipline, de façon plus ou moins explicite, jusqu'à nos jours.

## ***1.2 Les débats dans la phase de maturation : hétérodoxies ou alternatives ?***

Le contexte de la fin des années 1950 est celui des Indépendances et de la revendication, par les pays en développement, d'une reconnaissance politique sur la scène internationale (conférence de Bandoeng, avril 1955). Parallèlement, l'économie du développement devient une branche des Sciences Economiques.

L'originalité de la période réside, selon nous, dans les débats au sein du monde académique sur des questions structurelles de développement, indissociables d'une réflexion sur le concept de développement qui va alimenter de nombreuses controverses. En effet, l'appropriation, par les économistes, du concept de développement s'est opérée de différentes manières. Nous proposons de les définir à partir des quatre critères suivants : la démarche

---

transformation" désigne l'effondrement du Marché autorégulateur qui aurait fonctionné de 1830 à 1930, et l'importance croissante de l'Etat au 20<sup>ème</sup> siècle. Elle correspond donc au "réencastrement" de l'économie dans le social qui aurait commencé à se produire en Occident après la crise de 1929, mais un "réencastrement" dans le cadre de cet Etat-providence aujourd'hui en crise. Or, "la plupart des lecteurs ont à raison retenu la Grande Transformation inverse qui a engendré le marché", dans les années 1830 [Latouche, 1998, note 49, p.248].

<sup>3</sup> La conceptualisation de la réalité (qu'elle soit sociale ou économique) permet le passage d'un objet concret (social ou économique) à un objet de recherche (sociologique ou économique). Elle renvoie la capacité de rendre compte, sous la forme du concept, des nombreux aspects de la réalité empirique.

<sup>4</sup> Méda D., 1999, *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier.

<sup>5</sup> Dumont L., 1977, *Homo aequalis*, Paris, Gallimard.

méthodologique retenue et les conséquences quant à la reconnaissance d'une spécificité structurelle des sociétés en développement et de formes de rationalités représentatives du comportement des acteurs ; la nature des liens entre croissance et développement ; la place accordée aux différents pôles que constituent l'Etat, le Marché et la Société civile ; la perception des temporalités. Enfin, dernière caractéristique de cette phase, ces débats théoriques vont souvent déboucher sur des propositions concrètes, les économistes participant plus ou moins directement à l'élaboration des stratégies de développement dans les pays nouvellement indépendants en quête de modernité.

### **I.2.1 Les hétérodoxies face à la norme**

Evoquer l'idée d'hétérodoxies en économie du développement du milieu des années 1950 à la fin des années 1970 suppose que l'on puisse identifier la norme, une orthodoxie en matière de conceptualisation du développement. Nous postulons, à l'instar de Dockès-Rosier [1988], que dès l'origine de l'économie du développement, les approches libérales néoclassiques d'origine anglo-saxonne sont posées comme la norme à travers la figure de W.W. Rostow, même si la pensée dominante francophone s'en démarque à certains égards [Hugon, 2001]. Nous ne reviendrons pas ici sur les thèses célèbres de cet auteur<sup>6</sup>, mais nous exposerons les principaux déterminants de cette norme qui va marquer la discipline jusqu'à la période contemporaine, en fonction des quatre critères que nous avons identifiés.

La démarche méthodologique hypothético-déductive que privilégie Rostow lui permet de construire un modèle en se détachant a priori de la réalité des sociétés étudiées. Par ailleurs, il suppose, selon les principes de l'individualisme méthodologique, que l'on peut formaliser le comportement de *l'homo œconomicus*, agent représentatif qui effectue un calcul maximisateur selon les principes de la rationalité instrumentale – ou substantive. Cet agent représentatif est donc isolé, individualisé et hors de tout contexte : on lui confère une rationalité totale, ce qui signifie notamment qu'il dispose d'une information parfaite. Dans ces conditions, l'environnement interne de l'individu, ses capacités cognitives, ne sont pas importantes pour comprendre leur adéquation à l'environnement externe. De même, cet environnement externe lui est exogène : il s'impose à lui et n'est en aucun cas construit (socialement, culturellement,

---

<sup>6</sup> Rostow WW; 1953, *The process of economic growth*, ed. Clarendon P., January. Une troisième édition a été réalisée en mai 1991, aux éditions Cambridge University Press, l'auteur ayant ajouté le sous-titre suivant : *A Non Communist Manifest*.

etc.). On comprend comment ces présupposés interdisent de conférer toute spécificité structurelle aux sociétés en développement.

Un autre présupposé consiste à retenir un principe de mono-économisme qui peut être compris comme la croyance dans un modèle unique de développement conçu par l'Occident [Hirschman, 1984], mais que nous associerons aussi à l'idée selon laquelle les actions des individus sont analysées à travers le seul prisme de l'économie qui constitue une sphère autonome, autoréférentielle. Par conséquent, la finalité du développement est, pour Rostow, essentiellement économique, et la confusion entre croissance et développement n'est jamais levée, voire discutée. Le lien privilégié de l'interaction entre les agents est l'échange qui passe inévitablement par le marché. L'issue ne peut venir que du Marché [Dockès-Rosier, 1988], notamment par une intégration dans l'économie internationale (c'est l'idée de la "croissance transmise"). Enfin, Rostow, en définissant précisément ses cinq étapes de la croissance, souscrit à une perception du temps linéaire qui fait du développement un phénomène prévisible et il privilégie ainsi une démarche a-historique.

Nous qualifierons d'hétérodoxies les courants qui, au cours de cette période, se sont démarqués des analyses néoclassiques, sans pour autant remettre en cause fondamentalement l'économicisme qui y prévalait, à la différence de ce que nous nommerons les "alternatives" dans la partie suivante. Il convient de parler d'hétérodoxies au pluriel car elles constituent un ensemble hétérogène dans lequel nous identifions deux courants qui vont se succéder : les développementalistes (ou structuralistes), courant constitué de chercheurs d'horizons géographiques variés<sup>7</sup>, mais dominé par le courant latino-américain de la CEPAL<sup>8</sup> ; et le courant tiers mondiste (néo-marxiste)<sup>9</sup>. S'ils remettent tous deux en cause les fondements des thèses de Rostow, ils s'opposent sur un certain nombre de points, à la fois sur le plan théorique, et au niveau des stratégies de développement. Plutôt que d'en faire une description détaillée<sup>10</sup>, nous les analyserons globalement à travers les quatre paramètres retenus.

Ces courants privilégient tous les deux une approche holiste, systémique, qui met plus l'accent sur les spécificités des structures des sociétés étudiées que sur l'étude des

---

<sup>7</sup> R. Prebisch, C. Furtado, pour l'école sud américaine ; F. Perroux (1969), pour l'école française ; G. Myrdal (1970) pour l'école suédoise ; A.O. Hirschman (1958) pour l'école nord américaine, etc.

<sup>8</sup> Commission Economique Pour l'Amérique Latine, créée par l'Onu en 1948, et dirigée par l'économiste R. Prebisch.

<sup>9</sup> S. Amin (1973), E. Arghiri (1969), A. Gunder Frank (1970), G. de Bernis, H. Singer (1950), T. Dos Santos (1970), etc.

<sup>10</sup> Voir notamment le Chapitre 7 : « La question du développement aujourd'hui. Le tiers monde éclaté », in P. Dockès et B. Rosier, *L'Histoire ambiguë (Croissance et développement en questions)*, PUF, 1988, 245-265.

comportements des individus les constituant. Cette structure, qualifiée de duale tant sur le plan économique que social, se caractérise par la présence d'un secteur moderne et d'un secteur traditionnel. Mais, alors que pour les structuralistes, ce dualisme est synonyme d'une dichotomie entre deux secteurs juxtaposés, pour les tiers mondistes, il existe au contraire une articulation entre les deux, avec une dépendance du secteur traditionnel vis à vis du secteur moderne.

La thèse de la dépendance signifie, pour les développementalistes, un échange inégal entre un centre et une périphérie qui se traduit par la dégradation des termes de l'échange au détriment des pays de la périphérie. Les changements de structures nécessaires à la croissance ne découleront pas d'une intégration dans le Marché, mais doivent être à l'initiative de l'Etat qui assure un rôle majeur dans l'allocation des ressources, notamment en matière d'investissement<sup>11</sup>. Cependant, l'analyse des liens entre Etat et Marché ne les amènent pas à remettre "explicitement en scène, et encore moins en cause, le capitalisme" [Dockès, Rosier, 1988]. L'objectif reste la croissance économique, et le "mythe du développement occidental" est inhérent à ces approches. Une confusion persiste entre croissance et développement, malgré la distinction opérée par Perroux dès 1961. C'est à ce niveau que réside l'opposition avec les tiers mondistes qui proposent une analyse de la dépendance renouvelant les théories de l'impérialisme. Selon eux, la rupture, la "déconnexion" avec le capitalisme, et donc avec le Marché, est "un préalable indispensable à tout développement" [Dockès, Rosier, 1988] dans la mesure où le sous-développement est un produit du développement capitaliste. Leurs analyses restent cependant fortement empreintes d'économicisme comme il ressort par exemple de leur analyse du progrès technique [Dockès, Rosier, 1998]. Par ailleurs, elles se focalisent sur les liens Etat-Marché, le pôle de la société civile étant négligé.

Enfin, on peut opérer une distinction quant à la manière d'intégrer le temps. La reconnaissance d'une spécificité aux sociétés en développement ne semble pas permettre aux tiers mondistes de se dégager d'une vision linéaire de l'histoire, puisque leurs analyses présupposent, en recherchant des lois économiques, que le processus historique a un sens. Pour les structuralistes, la situation des pays en développement est le produit d'une histoire, elle est un phénomène daté qui n'est pas naturel, inéluctable. Elle est originale en ce sens qu'aucune trajectoire ne peut être prédéterminée.

---

<sup>11</sup> un pessimisme vis à vis des stratégies de développement fondées sur la promotion des exportations, et un encouragement pour les *stratégies d'industrialisation par substitution d'importations (SI)* : il s'agit de remplacer les biens importés par des biens produits localement pour diminuer la dépendance et diversifier l'appareil productif par étapes avec remontée de filières.

Cependant, dans la majorité de ces travaux dits hétérodoxes, peu de réflexions sont menées en amont sur le sens implicite conféré au terme de développement. L'assimilation avec le développement du capitalisme, et la référence aux seules lois économiques supposées universelles – tout comme le progrès technique - restent la norme. L'articulation entre l'économique et le politique n'est pas traitée.

## **I.2.2 Les positions "alternatives" en marge du débat académique dans les années 1970**

Au début des années 1970, face aux échecs des stratégies menées dans les pays en développement, face aux limites des théories précédemment analysées, et face à une mobilisation de différents acteurs sur la scène politique internationale émergent des réflexions originales qui laissent entendre des "voix nouvelles dans l'histoire qui se fait" [Dockès, Rosier, p.262]. Elles posent, selon nous, les jalons d'approches alternatives, non sans lien avec celles que l'on qualifie aujourd'hui d'alter-mondialistes.

Une date marque, de ce point de vue, la mise en cohérence, ou du moins une certaine visibilité, de discours alternatifs restés jusque là épars. En 1972, dans un contexte de crise du développement au Nord comme au Sud, se tient la première Conférence sur l'Environnement, organisée par l'ONU à Stockholm. Lors de cette conférence apparaît le terme d'éco-développement (le préfixe «éco» renvoyant à écologie), élaboré et conceptualisé par Ignacy Sachs.

Rappelons que 1972 est aussi l'année du rapport Meadows<sup>12</sup> du Club de Rome, «Halte à la croissance ?», qui mettait en avant le caractère insoutenable de la croissance, et les problèmes posés par l'utilisation des ressources naturelles épuisables et l'augmentation de la pollution, d'où la nécessité d'un état stationnaire (on parla des "zégistes", dans le sens de partisans d'une croissance nulle à la fois au niveau démographique et du capital investi). Ce rapport s'inscrivait explicitement dans une remise en cause des thèses de la plupart des économistes qui insistaient sur les effets

---

<sup>12</sup> Le Club de Rome (créé en 1968 à l'initiative d'un industriel italien, composé d'industriels, de scientifiques et de hauts fonctionnaires) commanda en 1970, à des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT), un rapport sur l'évolution de la croissance économique dans le monde afin d'en cerner les limites. Ce rapport, connu sous le nom de rapport Meadows, proposait une modélisation mathématique mettant en évidence des rétroactions entre plusieurs variables (la population globale, la superficie cultivable par individu, l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables, le quota alimentaire par personne, la production industrielle par tête, le capital industriel global, le niveau de pollution, etc.) au sein de ce système complexe que représente le monde. Meadows Donella H., Meadows Denis L., Randers J., Behrens III W. W., 1972, *The Limits to Growth*, New York, A Potomac Associates Book.

Cet ouvrage a été traduit en français par Jacques Delaunay sous le titre *Halte à la croissance ? Enquête sur le Club de Rome et Enquête sur les limites de la croissance*, Paris, Fayard, 1972. La traduction française du titre a souvent été critiquée car elle induisait des confusions de sens quant aux thèses développées par les auteurs. De plus, l'édition française comportait une "enquête" sur le Club de Rome par Jeanine Delaunay.

positifs de la croissance. Il convenait alors de réfléchir à un nouveau mode de développement, alternatif dans le sens de plus respectueux de l'environnement, mais aussi dans le sens d'une remise en cause de la croyance dans les bienfaits de l'innovation et des nouvelles technologies. Ce nouveau modèle serait fondé sur une modification des comportements et des valeurs privilégiées jusque là dans le monde occidental.

Certains évoquent même l'idée de décroissance<sup>13</sup>. C'est le cas de Georgescu-Roegen qui montrait, dès les années 1970, que l'économie est soumise, comme tous les systèmes, à la loi de l'entropie. Le processus économique consistant à transformer de l'énergie et de la matière de façon irréversible, seule la croissance négative est envisageable. Cela signifie que, dans la mesure où, même stabilisée, la consommation de ressources limitées finit par épuiser irrémédiablement celles-ci, la décroissance de la production de marchandises et de services marchands s'avère indispensable.

Ivan Illich et André Gorz, à partir d'une critique de la société technicienne et de la société de consommation, contribueront largement à cette construction d'alternatives sur la plan de la pensée. D'autres auteurs, spécialistes des questions de développement, vont avoir une approche plus radicale en insistant sur la nécessité de penser un "après développement" [Partant, 1982], voire de refuser un développement porteur "des valeurs et des pratiques de la modernité" [Latouche, 1986]<sup>14</sup>. Ils se situent donc résolument dans la recherche d'alternatives au développement. La décroissance signifie pour eux non pas une croissance négative, mais l'abandon de l'objectif de recherche de la croissance comme une fin en soi.

Malgré leurs divergences sur certains points, l'ensemble de ces travaux s'inscrit dans la recherche d'une alternative dans le sens où la croissance économique n'est pas posée a priori comme une fin en soi, comme un objectif unique. Les sources du bien-être ne sont pas liées à la seule croissance économique. La confusion entre croissance et développement qui caractérisait la plupart des travaux en économie du développement (tant orthodoxes qu'hétérodoxes) est ici explicitement levée. Mais la critique va plus loin que cette simple distinction. Elle porte sur la remise en cause de la surdétermination des lois économiques, et préconise un retour à des approches qui insistaient sur le nécessaire encastrement de l'économie dans le social et le politique, dans la lignée des travaux de l'anthropologie économique en référence à Clastres<sup>15</sup>, Sahlins<sup>16</sup>, Mauss<sup>17</sup> et Polanyi [1944]. Ceux-ci

---

<sup>13</sup> C'est ce débat qui est repris à la période contemporaine et est au cœur de la tentative de la construction d'une alternative sur le plan théorique.

<sup>14</sup> Latouche S., 1986, *Faut-il refuser le développement. Essai sur l'antiéconomique du Tiers Monde*, Paris, PUF.

<sup>15</sup> Clastres P., 1974, *La société contre l'Etat*, Paris, Ed. Minuit.

<sup>16</sup> Sahlins M., 1976, *Age de pierre, âge d'abondance*, Paris, Gallimard.

démontrent, d'une part, que les institutions de marché ne sont pas universelles (ce qui remet en cause l'idée de lois naturelles), et d'autre part, qu'à une certaine époque et dans certaines sociétés contemporaines (notamment les sociétés non occidentales), le fonctionnement de l'économie – et notamment les échanges – est encadré dans l'organisation sociale, l'économie ne pouvant fonctionner hors de ce cadre institutionnel<sup>18</sup>. Par conséquent, la reconnaissance de la spécificité des pays du sud s'opère à partir d'une critique de la modernité et de "l'occidentalisation du monde", dimension absente des précédentes approches. Il n'existe pas une seule voie à suivre, le choix entre plusieurs modes de développement résultant d'un consensus, d'un choix politique. Ces analyses ne s'inscrivent pas dans une temporalité linéaire; l'imprévisibilité et l'incertitude sont des dimensions à intégrer dans l'analyse des processus de développement.

Par ailleurs, réintégrer la dimension politique permet à ces approches alternatives de prendre en compte ce troisième pôle négligé dans les approches précédentes qui est représenté par la société civile (Ong, associations de quartier, habitants, organisations villageoises, etc.), et de discuter la question de la légitimité de cet acteur dans la prise de décision, et donc celle de la participation et de la démocratie. Le concept d'écodéveloppement a par exemple été forgé selon ces principes puisque Sachs<sup>19</sup> le définissait comme "un développement des populations par elles-mêmes, (en) utilisant au mieux les ressources naturelles et (en) s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans les détruire".

Enfin, ces approches que nous qualifions d'alternatives ne font pas de la recherche de scientificité un objectif en soi. Proches du terrain, intégrant des analyses anthropologiques, sociologiques, voire philosophiques, elle s'inscrivent dans une démarche inductive.

L'ensemble de ces facteurs nous amènent à concevoir l'existence, à cette période, de fondements communs à des approches alternatives qui paraissaient pourtant à bien des égards disparates. Ils auraient pu servir de sous-bassement à la construction d'une branche de l'économie du développement originale. Cependant, la puissance du modèle élaboré à partir des années 1980 va se manifester à travers une homogénéisation de la pensée en économie, et

---

<sup>17</sup> Mauss M., 1989 (1950, 1ère éd.) "Essai sur le don", *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF.

<sup>18</sup> « Aucune société, c'est vrai, ne peut exister sans qu'un système d'un type ou d'un autre assure l'ordre dans la production ou la distribution des biens. Mais cela n'implique pas l'existence d'institutions économiques séparées ; normalement, l'ordre économique est simplement fonction de l'ordre social, qui le contient. [...]. La société du 19<sup>ème</sup> siècle, dans laquelle l'activité économique était isolée et attribuée à un mobile économique distinct, fut en vérité une nouveauté singulière. » (Polanyi, 1983, p. 106).

<sup>19</sup> Sachs I., 1980, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Economie et humanisme/Les Editions ouvrières.

conduire, pendant une décennie, à une quasi-disparition de la sphère académique d'une économie du développement plurielle.

## **II. La prégnance de la philosophie des institutions internationales dans les modèles de développement**

### ***II.1 Diffusion d'un modèle unique dans la décennie 1980 : la fin des débats ?***

La rupture des années 1980 a des origines multiples, les interprétations divergeant selon les auteurs. Un consensus existe cependant pour faire de la mondialisation des années 1980 une période emblématique de profondes mutations. La transnationalisation des économies a eu pour corollaire un affaiblissement des Etats nationaux qui, jusque là, prenaient en charge la question sociale (et donc le traitement des inégalités) : c'est le passage d'un Etat développeur à un Etat animateur<sup>20</sup>. La régulation s'opère désormais au niveau mondial, par le biais d'institutions internationales qui interviennent au niveau du développement local.

Ces évolutions vont avoir un impact sur la manière de traiter les questions du développement à la fois dans les milieux académiques et au niveau des politiques. On constate en effet un basculement des débats qui portaient sur les concepts et sur des questions structurelles vers des analyses conjoncturelles, liées à la crise de la dette que vont connaître nombreux pays en développement dans les années 1980<sup>21</sup>. Cette crise va légitimer l'intervention des bailleurs de fonds et institutions financières internationales qui, à travers les plans d'ajustement structurels et leurs conditionnalités, vont avoir une incidence sur l'élaboration des politiques de développement nationales.

Alors qu'à la période précédente on avait pu mettre en évidence une pluralité de modèles, on assiste dès lors à la diffusion d'un modèle unique. Le Consensus de Washington<sup>22</sup>,

---

<sup>20</sup> Donzelot J., 1996, « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion » in Paugam S. (sous la direction de), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 88-100.

<sup>21</sup> La crise mexicaine de 1982 est emblématique de ce point de vue, et sert souvent de date de référence.

<sup>22</sup> Le "consensus de Washington" correspond à une série de propositions faites, en 1989, par un l'économiste, John Williamson, chercheur à l'Institute for International Economics à Washington [Williamson J., 2003] . Les dix recommandations qu'il préconisait en direction de l'Amérique latine étaient les suivantes :

discipline budgétaire ; réorientation de la dépense publique ; réforme fiscale ; libéralisation financière ; adoption d'un taux de change unique et compétitif ; libéralisation des échanges ; élimination des barrières à l'investissement direct étranger ; privatisation des entreprises publiques ; dérégulation des marchés ; prise en compte des droits de propriété.

La Banque mondiale et le FMI ont ensuite décidé de subordonner leurs prêts à l'adoption de politiques inspirées de ces thèses. L'OMC (entrée en vigueur suite aux accords de Marrakech en 1994) s'est par la suite associée à ce "consensus".

conclu dans les années 1980 entre la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), puis l'Organisation Mondiale du Commerce, va donner le cadre à ce nouveau modèle.

Peut-on parler pour autant d'un nouveau paradigme du développement ?

Le Consensus de Washington est en effet présenté par ces institutions internationales comme le corpus théorique sous-jacent à la définition des plans d'ajustement structurels et aux politiques de développement impulsées au départ en Amérique Latine, et généralisables aux autres pays en développement. Cependant, la dimension normative de ces préconisations, et notamment le présupposé qui fait du Marché la seule forme de régulation efficace<sup>23</sup>, relativise la portée paradigmatique de telles évolutions dans l'économie du développement. Il convient plutôt de parler de nouvelle doctrine qui va servir à formaliser les plans d'ajustements structurels.

Par ailleurs, ce modèle est censé résulter d'un consensus, dans le sens d'une «convergence universelle» autour d'un «noyau commun de principes admis par tous les économistes sérieux»<sup>24</sup>. Or, la période des années 1980 ne reflète pas un consensus, mais la prédominance d'une grille d'analyse issue de l'économie néoclassique et d'une politique libérale. Cette tendance caractérise la Science Economique des années 1980. En effet, il n'existe plus une économie du développement qui serait une branche des Sciences Economiques, mais il existe des théories économiques dont certaines sont transposables à l'analyse des pays en développement dont la spécificité est niée. On note une influence significative des nouvelles théories économiques que sont la nouvelle économie internationale, la nouvelle économie géographique [Krugman<sup>25</sup>] ou les nouvelles théories de la croissance [R. Lucas, 1988, P. Romer, 1990, R. Barro, 1990] dans le domaine du développement. L'accent est donc mis sur les avancées significatives dans le domaine de la Science Economique, grâce à la reformulation de certaines hypothèses (rendements croissants, information imparfaite, prise en compte de l'incertitude, problèmes de coordination, prise en compte des externalités, etc.) qui éclairent les mécanismes de la croissance. Le débat sur la nécessaire distinction entre croissance et développement est

---

<sup>23</sup> On préconise l'élimination de tous les obstacles à la libre circulation des marchandises et du capital, l'équilibre du budget de l'Etat et l'élimination du déficit de la balance des paiements, la réduction drastique du rôle de l'Etat avec la privatisation et la déréglementation, etc.

<sup>24</sup> Rubens Ricupero, 1999, "La crise "optimale" du siècle", *Le Courrier de l'Unesco*, mars. Rubens Ricupero était alors Secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

<sup>25</sup> Krugman P, Venables A., 1995, "Globalization and The Inequality of Nations", *Quarterly Journal of Economics*, 110, 857-880.

abandonné, l'accès à la croissance étant supposé résoudre les dysfonctionnements tels que la pauvreté, les inégalités, etc.

Par conséquent, la production de discours sur le développement à cette période particulière émane essentiellement des institutions internationales qui ont renforcé leur corpus théorique. Les questions de développement ont quasiment déserté le champ académique des Sciences Economiques, mis à part quelques recherches d'universitaires qui restent marginalisées. On constate une dichotomie exacerbée entre d'un côté, les représentants du nouvel ordre mondial qui interviennent au niveau de la sphère de l'économique, et de l'autre côté, les acteurs locaux, souvent informels, qui prennent en charge des dysfonctionnements croissants dans le contexte des plans d'ajustement structurel, mais dont la production de discours reste difficilement accessible.

## ***II.2 La production d'un nouveau discours au sein des institutions internationales (BM et FMI) : vers de nouveaux modèles de développement, ou le maintien d'une doctrine ?***

L'échec du consensus de Washington face aux crises financières qu'ont connues certains pays émergents dans les années 1990 s'est traduit par une critique des plans d'ajustement structurels à la fois par leurs initiateurs, mais aussi par de nombreux acteurs de terrain et par d'autres organismes internationaux (Cnuced, et autres instances de l'ONU). La remise en cause par Stiglitz [2002], économiste reconnu au sein de la Banque Mondiale, de la politique menée par le FMI, a médiatisé cette rupture du consensus de Washington. En effet, un désaccord va opposer les Institutions Internationales quant à la façon d'analyser ces crises et de les gérer. Rapidement cependant, de nouveaux compromis sont trouvés ; ils vont être au centre d'un nouveau discours, véhiculé par les institutions financières internationales à travers diverses publications.

Les principes généraux ont été énoncés dans le cadre d'un "nouveau consensus de Washington"<sup>26</sup>. Ce revirement s'est opéré en intégrant les critiques adressées aux plans d'ajustement structurel, incapables d'enrayer la pauvreté dans les pays en développement. La

---

<sup>26</sup> Williamson et Kuczynski ont réuni un groupe d'économistes d'Amérique latine et des Etats-Unis pour faire un bilan de ce qui avait été fait au niveau de la politique monétaire, sociale et fiscale, mais aussi du rôle de l'État, du système financier, de l'éducation, de l'économie politique et des marchés du travail. Cette enquête a abouti à la publication d'un livre : Kuczynski P.P., Williamson J. (eds), 2003, *After the Washington Consensus* :

fin de la décennie 1990 se caractérise, du moins au niveau des discours, par la fin de ces plans, ou du moins par la volonté d'intégrer un volet social pour promouvoir un "ajustement à visage humain" : « C'est un grand pragmatisme qui prévaut aujourd'hui car, au-delà de la croissance économique, on sait désormais qu'il faut s'attacher à promouvoir le progrès social en faisant reculer la pauvreté, en améliorant la qualité de la vie et en facilitant l'accès à l'éducation et aux services de santé. L'expérience a montré aussi que, pour obtenir des résultats durables, il faut mener une action globale placée sous le signe de l'ouverture, de la participation et de la non-exclusion. Sans un cadre institutionnel solide, les politiques mises en œuvre, aussi judicieuses soient-elles, se traduiront par des progrès éphémères. ». C'est toute la nouvelle doctrine de la Banque qui est synthétisée dans cet extrait du *Rapport sur le développement dans le monde* de 2000-2001, "*Attacking Poverty*", qui symbolise le début d'une nouvelle phase

Ce rapport diffuse les principes et les moyens devant conduire à diminuer la pauvreté de moitié d'ici 2015. Cet objectif, déjà revu à la baisse, est celui fixé dans le cadre du *Millénaire pour le développement*<sup>27</sup> élaboré par l'ONU en septembre 2000, auquel s'est ralliée la majorité des institutions internationales. Pour y parvenir, quelques principes sont énoncés : le respect des droits de l'homme, une bonne gouvernance et la démocratie. La référence à la "bonne gouvernance" n'est pas neutre puisqu'elle sous-tend la doctrine de la Banque Mondiale [Banque Mondiale, 1992] telle qu'elle a été reformulée dans le contexte de crise qu'elle a traversé au cours de la décennie 1990.

### **II.2.1 La formulation de nouveaux moyens au service de nouveaux objectifs**

Le principe qui guide désormais toute politique menée par la plupart des institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, OCDE, ONU, Union Européenne, OMC) est celui de "bonne gouvernance". Le terme de gouvernance est introduit pour la première fois avec ce qualificatif qui lui confère d'entrée un contenu normatif dans un *Rapport* de la Banque Mondiale paru en 1992, la définition donnée étant très vague puisqu'il s'agit de la « manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays ». Les critères de "bonne gouvernance" ne relèvent plus de la seule sphère économique, comme c'était le cas des PAS (à savoir la stabilisation macro-économique et financière, la

---

*Restarting Growth and Reform in Latin America*, Washington, Institute for International Economics. ("Après le consensus de Washington: redémarrage de la croissance et réformes en Amérique latine").

<sup>27</sup> Connu sous le nom : Millennium Development Goals. Ce texte définit un ensemble d'objectifs mesurables et assortis de délais pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

libéralisation et la privatisation. Ils ont été élargis à d'autres domaines : le politique (il faut assurer un état de droit, la participation d'une pluralité d'acteurs, la transparence et la lutte contre la corruption), le social (la prise en compte de la justice sociale, etc.) et l'environnement, dans le but de diminuer la pauvreté dans le monde [Banque Mondiale, 1994].

La production de discours sur la "bonne gouvernance" par ces institutions internationales qui insistent sur la nouveauté des politiques élaborées selon ces principes est foisonnante. Nous mettrons en exergue trois principes qui sont présentés comme les témoins de ce revirement au niveau de la doctrine de ces institutions. Il s'agit de la recherche de la transparence et de la diffusion de l'information, de la valorisation de la participation de la société civile, et enfin de la mise en place de nouvelles formes de partenariat entre le public et le privé.

#### ***II.2.1.1 Transparence et diffusion de l'information***

La Banque Mondiale et le FMI ont, au cours de ces dernières années, investi dans la communication et les technologies de l'information afin de rendre accessible leur discours en dehors des sphères des spécialistes et experts du développement. Faisant de la lutte contre la pauvreté son principal objectif depuis 2000, la Banque Mondiale a par exemple développé un site d'informations concernant cette problématique : PovertyNet a pour but de mettre "des ressources et des contacts à la disposition des personnes travaillant pour améliorer la compréhension de la pauvreté, et pour la réduire."

Cette accélération au niveau de la diffusion de l'information repose sur deux postulats clairement énoncés : une "efficacité économique accrue par la rapidité de diffusion de l'information", et "une transparence nécessaire aux partenariats de toutes natures : pays actionnaires, co-financiers, fonds de pension et "mutual funds", fournisseurs et clients, organisations non gouvernementales soucieuses de "moraliser" la vie économique et de sécuriser leurs investissements." Cette idée est reprise par la Cnuccd : "Nous commençons seulement à comprendre les principes fondamentaux de cette nouvelle économie de l'information. On postulait autrefois que l'information avait un coût nul ou négligeable. Nous savons à présent qu'elle a un véritable coût et qu'il peut faire la différence entre l'échec et le succès économiques. Sans accès à l'information, on n'accédera pas aux marchés." [Ricupero, 1999]. Le progrès technique reste donc un moyen essentiel pour favoriser la croissance.

Ce souci de transparence est un critère fondamental dans l'acceptation de la gouvernance valorisée par ces institutions, comme il l'est d'ailleurs pour assurer le bon fonctionnement des

règles de la concurrence. On présuppose que l'intervention de l'Etat n'est efficace que si elle s'effectue dans le cadre de règles précises, à savoir la transparence et l'absence de corruption. Le thème de la lutte contre la corruption permet d'ailleurs d'introduire une dimension qualifiée d'"éthique" dans les politiques de développement préconisées.

### ***II.2.1.2 Participation de la société civile : la référence à l'"empowerment"***

La référence à la "bonne gouvernance" permet par ailleurs d'énoncer un principe démocratique, celui de la participation des acteurs, dans le sens d'une mobilisation des "groupes pour qu'ils participent aux activités économiques, sociales et politiques" [Banque Mondiale, 1997]. Au schéma de l'autorité et du pouvoir hiérarchique que véhiculait le terme de gouvernement, on oppose la nécessaire mise en place de modes de coordination qui reposent sur la confiance, la coopération, la participation, la négociation et la recherche de consensus face à une situation conflictuelle [Baron, 2003].

Le concept d'"empowerment", terme au cœur de la rhétorique de la Banque Mondiale mais difficilement traduisible en français, insiste sur la volonté de donner à l'ensemble des acteurs le pouvoir de « gouverner », dans le sens d'influer sur les politiques et d'intervenir dans les processus de décision. D'un côté, cela signifie que les Etats sont supposés s'approprier la définition et l'exécution des politiques de développement, parfois conçues à l'échelle globale, mais aussi déléguer des compétences au niveau local dans le cadre de la décentralisation. De même, on insiste sur la nécessaire participation de la société civile (terme flou, regroupant les citoyens, les communautés, les associations, les organisations non gouvernementales, etc.), dans l'élaboration et la conduite des politiques de lutte contre la pauvreté<sup>28</sup>.

En intégrant cette dimension participative, présentée comme un élément clé du processus de démocratisation au sein des sociétés en développement, les institutions internationales modifient en profondeur leur discours, en intégrant la dimension politique, et s'inscrivent, de ce fait, au-delà de la seule sphère de l'économique.

### ***II.2.1.3 Mise en place de nouvelles formes de partenariat entre le public et le privé***

Pourtant, si la dimension politique fait partie intégrante de ce nouveau discours, les outils proposés dans le cadre d'une opérationnalisation se situent plus sur le plan économique.

---

<sup>28</sup> Cette participation est formulée en ces termes par la Banque Mondiale : "Participation in poverty reduction strategy means : participation in poverty diagnostic, in macroeconomic policies, in monitoring and evaluation, and civic engagement in public expenditure management". [World Bank, 2000].

Dans de nombreux domaines, on valorise la recherche de formes de partenariats public-privé (PPP) comme modalité concrète pour appliquer ce principe de "bonne gouvernance" que constitue la participation. On se réfère alors à la définition de la gouvernance comme mode de coordination associant aux acteurs publics (Etat, collectivités locales, etc.) des acteurs privés, qu'ils appartiennent au monde de l'entreprise (entreprises nationales ou transnationales) et/ou à la société civile comprise au sens large (associations, organisations informelles, groupements d'intérêt économique, etc.), pour faire face à un problème complexe caractérisé par une multiplicité d'acteurs et d'échelles d'intervention.

Une confusion intervient implicitement, selon nous, à deux niveaux. Tout d'abord, la distinction sémantique entre participation et partenariat est rarement levée. Si la participation repose, comme nous l'avons vu, sur le fait de vouloir attribuer formellement du pouvoir à des acteurs marginalisés jusqu'alors dans les prises de décision, le principe du partenariat, qui correspond à l'opérationnalisation de ce principe, est défini par la Banque par le dialogue et la concertation des acteurs en présence (Etat, société civile, communauté internationale, entreprises). Le partenariat allant de pair avec des arrangements contractuels liant les parties, à des formes de coopération, on suppose souvent qu'il s'agit d'un consensus alors qu'il fait aussi intervenir des enjeux de pouvoir rarement mis en évidence : le partenariat "est en réalité une des dimensions gestionnaires en termes d'intérêts communs, de jeux coopératifs ou de contrat qui ne peut évidemment être dissociée des combats et des conflits entre acteurs aux pouvoirs asymétriques et aux intérêts divergents supposant des compromis socio politiques" [Hugon, 2005]. Par ailleurs, cette confusion est exacerbée par le fait que les institutions internationales retiennent souvent une définition très extensive du terme "privé". Par exemple, dans le domaine des services publics, lorsque l'on évoque un partenariat public-privé, le privé comprend non seulement les opérateurs privés, mais parfois aussi les associations, comités de quartiers et ONG, acteurs de la société civile. Or les logiques d'actions de ces acteurs renvoient à des formes de rationalité différentes qu'il convient de spécifier. De plus, la définition communément admise du PPP est plus restrictive que cela pour ce qui relève du terme "privé"<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> On peut définir le PPP comme une "entente intervenue entre un ministère ou un organisme public et une entreprise privée concourant à réaliser un projet ou à fournir un service par la mise en commun de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers. D'une façon générale, il se rapporte à l'utilisation des ressources et de l'expertise du secteur privé dans le domaine public".

Cette valorisation de nouvelles formes de partenariat entre le public et le privé, élément stratégique clé de l'élaboration de nouveaux principes de "bonne gouvernance", est l'expression d'un souci de renouvellement théorique affiché par ces institutions.

## **II.2.2 De nouveaux concepts à la base d'une grille d'analyse repensée**

Afin de légitimer leurs pratiques, les institutions internationales ont, au cours de la décennie 1990, renforcé leurs analyses théoriques. La politique scientifique de la Banque Mondiale traduit une quête de neutralité, comme cela est affiché dans de nombreux rapports<sup>30</sup>. Pour se dégager de critiques qui portaient sur la dimension normative de son discours, elle a renforcé la place des chercheurs et les travaux sur les concepts au sein de ses approches<sup>31</sup>. Ainsi, une nouvelle rigueur scientifique, une collaboration accrue avec des instituts de recherche s'inscrivent dans cette perspective.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la diffusion des connaissances. Le "travail de recherche effectué par la Banque a pour but de favoriser une meilleure connaissance des questions de développement et de politique générale. Dans bien des cas, la réussite des activités menées par l'institution face à de nouveaux problèmes d'ordre critique dépend de la fiabilité et de l'exhaustivité de ses efforts de recherche, ainsi que de l'efficacité avec laquelle elle communique les enseignements à ceux qui œuvrent pour le développement" [World Bank, 1996]. Cela a consisté en un renforcement des partenariats avec des universitaires, mais surtout en la création, en son sein, de véritables centres de recherche de renommée internationale, produisant et diffusant des discours scientifiques. On peut citer le *World Bank Institute* (WBI), créé en 1999<sup>32</sup>, qui valorise et diffuse les résultats des travaux de recherche auprès des différents acteurs du développement, des décideurs politiques, mais aussi d'"une société civile informée et engagée qui soit déterminée à maintenir le processus de réforme économique" [World Bank, 1996]. De même, la création en 1988 du *Annual Bank Conference on Development Economics* (ABCDE) permet de présenter, de débattre et de diffuser les

---

<sup>30</sup> Voir en particulier le *World Development Report 1999/2000*, "Entering the 21st century" (traduit par : « Le développement au seuil du XXIème siècle »).

<sup>31</sup> Dans un entretien, en novembre 2003, F. Bourguignon, nouvel économiste en chef de la Banque Mondiale, précise : "la Banque est dotée d'une équipe de recherche exceptionnelle, qui constitue probablement le centre de recherche le plus imposant du monde [...]", le lien entre "cette recherche et l'activité opérationnelle de la Banque devant être renforcée", notamment pour aborder les problèmes de pauvreté et d'inégalités.

<sup>32</sup> Le WBI résulte de la fusion, en 1999 de l'*Institut de développement économique* de la Banque créé en 1995 et du *Learning and Leadership Center* afin de renforcer la formation du personnel de la Banque et de diffuser la production scientifique auprès des acteurs du développement.

nouveaux savoirs sur le développement. D'abord confiné au monde nord américain, il s'est depuis 1999 étendu à l'Europe<sup>33</sup>.

Deux thématiques ont été particulièrement traitées dans le cadre de la reformulation du discours scientifique de ces institutions : d'une part, la nécessaire prise en compte des institutions, ce qui a renouvelé le débat sur les liens entre Etat/Marché, et d'autre part, une redéfinition du concept de pauvreté en se référant notamment aux travaux d'A. Sen.

### ***II.2.2.1 Introduction des Institutions, et renouvellement du débat sur les liens Etat/Marché***

Pour de nombreux auteurs, la caractéristique majeure de l'économie du développement à la période contemporaine réside dans la prise en compte des institutions dans le fonctionnement de l'économie.

On peut faire le parallèle avec les avancées récentes de l'analyse économique, notamment avec les travaux des Institutionnalistes<sup>34</sup> dont certaines conclusions ont été intégrées dans les analyses théoriques des organisations internationales. Les institutions sont comprises comme "un ensemble de règles, plus ou moins formelles, les "règles du jeu" sociales ou d'une communauté particulière allant des coutumes au droit ou à la constitution d'une nation"<sup>35</sup>. Par conséquent, les institutions sont à la fois des constructions juridiques, mais aussi des règles informelles et des habitudes culturelles. Si les règles sont contraignantes (leur non respect entraîne une sanction), elles ont aussi un caractère permissif et incitatif : en tant que cadre pour l'action, elles libèrent et étendent le champ de l'action individuel<sup>36</sup>. L'institution renvoie à une autorité par rapport aux intérêts ou préférences des individus.

Intégrer les institutions revient donc à spécifier les règles qui coordonnent les comportements des différents acteurs impliqués dans les politiques de développement. Cependant, force est de constater que les organisations internationales ont seulement retenu une définition stratégique de ces règles qui peuvent renvoyer à l'une des trois acceptions suivantes : soit les règles sont intégrées en tant que solution lorsqu'il existe des défaillances à la coordination<sup>37</sup>, soit elles correspondent à un mode de coordination alternatif au marché

---

<sup>33</sup> Voir *Conseil d'Analyse Economique*, 2000, "Penser le développement au tournant du millénaire", n°4, 28 août.

<sup>34</sup> L'Economie Institutionnaliste est déjà ancienne puisque les premiers travaux fondateurs de l'école américaine avec Veblen, Commons, Mitchell, datent des années 20. Il faut cependant attendre les années 1980 pour qu'elles se développent en France à partir des travaux de Williamson.

<sup>35</sup> Th. Corei, 1995, *L'Economie Institutionnaliste. Les fondateurs*, Paris, Economica, Coll. Economie-Poche.

<sup>36</sup> Commons J.R., 1934, *Institutionnal Economics. Its place in Political Economy*, The MacMillan Company.

<sup>37</sup> Par exemple, dans la théorie des jeux, lorsque l'on aboutit à une indétermination de la solution en termes d'équilibre, on a souvent recours à des procédures de sélection qui s'apparentent aux institutions ou en expliquent la genèse. Dans les jeux dynamiques, la répétition fait apparaître, par des processus d'apprentissage, de sélection ou d'auto-renforcement, une régularité des comportements qui fait figure d'institution. Th. Corei, 1995, op. cit.

lorsque les coûts de transaction sont trop élevés, soit le terme d'institution peut être entendu dans le sens de "règles du jeu" (permettant, par exemple, d'attribuer des droits de propriété à un bien). On en reste au niveau de règles comprises comme cadre contraignant l'action, sans s'interroger ni sur les conditions de leur émergence, ni sur leur interprétabilité.

Par ailleurs, intégrer les institutions conduit à reconsidérer les liens entre Etat et Marché. Les travaux des Institutionnalistes ont démontré que, pour fonctionner, le Marché s'était de tout temps appuyé sur l'Etat, et sur des règles institutionnelles. La référence à K. Polanyi [1944] est fréquente dans la mesure où il montrait comment l'Etat, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, a permis la constitution de différents marchés, notamment ceux de marchandises dites "fictives" telles que la terre, la monnaie et le travail<sup>38</sup>. En effet, à partir d'exemples empruntés à l'histoire, il souligne que l'intervention de l'Etat, par le biais de réglementations, va assurer la survie du marché.

Cette évolution va marquer le nouveau discours des institutions internationales. Par exemple, dans le cadre de la reformulation du Consensus de Washington, face au constat que le marché ne peut seul assurer une croissance stable et durable, la Banque Mondiale revient sur ses recommandations qui préconisaient le désengagement de l'Etat et réintroduit l'Etat dans le jeu économique. Cependant, l'Etat intervient pour compléter l'action du marché lorsque celui-ci connaît des dysfonctionnements.

### ***II.2.2.2 Tentatives de conceptualisation de la pauvreté***

Tout en réaffirmant la nécessité de conserver une approche pragmatique de la pauvreté, les Institutions internationales, et la Banque Mondiale en particulier, vont renouveler les analyses théoriques de la pauvreté en privilégiant deux aspects.

#### **a. Au-delà des approches en termes de revenu : la référence aux "capacités"**

Tout d'abord, le renouveau théorique consiste à dépasser les approches traditionnelles qui ne considéraient que la variable du revenu, en définissant une pauvreté absolue, relative, voire subjective, en fonction de la détermination de seuils de pauvreté. Les travaux d'A. Sen (valorisés par la communauté scientifique des économistes en 1998 par l'attribution du Nobel

---

<sup>38</sup> La période 1830-1930 correspond à l'ascension et à la décadence de l'économie de marché. On a tenté d'imposer initialement un marché libre de la terre, du travail, de la monnaie. Mais cela a provoqué de telles tensions économiques et sociales que l'intervention de l'Etat s'est imposée après la crise de 29. L'instauration d'un marché libre correspond donc à une très courte période de l'histoire à laquelle il fallait mettre fin.

d'économie) vont fournir le nouveau cadre théorique permettant de dépasser ces définitions restrictives et partielles de la pauvreté. En effet, ils vont être très largement utilisés par la Banque Mondiale à cette période pour légitimer son nouveau discours sur la pauvreté en la présentant comme un concept multidimensionnel, et non plus seulement économique. Elle est désormais définie comme une privation des capacités<sup>39</sup> des individus à exercer leurs droits, c'est à dire des « libertés substantielles qui permettent à un individu de vivre le genre de vie qu'il a raison de souhaiter », et non plus comme une simple insuffisance de revenu, même si la corrélation entre les deux est significative, le revenu « restant un moyen essentiel pour développer ses capacités »<sup>40</sup>.

Ce faisant, Sen oppose deux conceptions de l'économie : celle qui "s'occupe des moyens et non des fins", et celle qui "intègre une conception éthique des motivations" [Sen, 2003]. Par exemple, dans ses travaux sur les famines, Sen démontre qu'elles sont moins liées à l'insuffisante disponibilité de l'offre qu'à une absence de droits, et notamment à l'absence de démocratie. Cependant, les droits formels supposent des droits réels (éducation, santé, nourriture). La capacité, par exemple celle liée à l'éducation, à la santé ou aux alimentations de base, est associée aux possibilités de choisir et d'agir de la part des personnes. La qualité de vie, les libertés réelles (plus que les droits) sont considérées comme plus importantes que les seuls revenus. Pour Sen, les choix ne se posent qu'une fois satisfaits les biens premiers qui ne relèvent pas de l'utilitarisme, mais d'un "contrat social d'ordre éthique". La pauvreté est donc liée à une privation, ou une exclusion, de la capacité à exercer ses droits.

L'intégration de cette dimension éthique dans l'analyse économique conduit souvent à présenter Sen comme un auteur qui permet de penser le réencastrement de l'économique dans le politique, notamment en posant la démocratie comme droit fondamental.

De plus, si le développement a pour objectif la satisfaction des besoins fondamentaux dans le sens de respect des capacités et des libertés individuelles, il vise aussi la réduction des inégalités. La réflexion sur les liens entre croissance, inégalités et équité est donc indissociable de celle sur la pauvreté. C'est à nouveau tout le discours de la Banque Mondiale sur ce thème qui a été reformulé depuis le début des années 2000.

---

<sup>39</sup> Il s'agit de la traduction du concept de « capabilities » de Sen.

<sup>40</sup> Sen A., 2003 (traduction française), *Un nouveau modèle économique (Développement, justice, liberté)*, Paris, Odile Jacob Poches, p.123.

## **b. Complexité des liens entre croissance, inégalités et équité**

Comme le précise Bourguignon [2000], au cours de ces dernières années, la Banque Mondiale "s'est principalement préoccupée de la pauvreté et n'a pas insisté de manière explicite sur les inégalités". Malgré les programmes de "croissance en faveur des pauvres" (*pro-poor growth*), les résultats montrent que, dans de nombreux pays, la croissance n'a pas engendré une réduction des inégalités, et on constate même parfois leur accentuation. Un certain nombre de postulats de l'analyse économique s'en trouvent infirmés. C'est notamment le cas des analyses [Kuznets] qui établissaient une corrélation d'abord positive entre l'accentuation des inégalités de revenu et la croissance, puis une corrélation négative entre ces deux variables [Bourguignon, 2000]. En d'autres termes, si la croissance, dans un premier temps, accroît les inégalités, dans un deuxième temps, elle est supposée les réduire, conclusions désormais réfutées. De même, certains experts de la Banque Mondiale attirent l'attention sur le fait que les inégalités peuvent engendrer des tensions sociales qui sont alors un frein à la croissance économique. Ces préoccupations des institutions internationales se traduisent par une réflexion accrue sur un certain nombre de concepts, notamment celui d'équité qui sera le thème retenu pour le *Rapport sur le Développement dans le Monde* de la Banque Mondiale de 2006.

Dans bon nombre de recommandations, la réduction des inégalités passe par un renforcement des capacités des individus, et des pauvres en particulier, capacités qui restent liées, dans les propositions concrètes, à des facteurs de nature essentiellement économique : il faut "donner du pouvoir aux pauvres en leur donnant accès à des actifs qui leur permettront de sortir de leur condition : instruction, pour augmenter leur capital humain, réformes des titres de propriété pour que les micro-entreprises puissent s'intégrer dans le secteur formel, le microcrédit pour qu'ils puissent acquérir du capital physique, et dans certaines régions, une réforme agraire pour qu'ils aient accès à la terre." [Williamson, 2003].

Par conséquent, on constate que, depuis les crises des années 1990, les institutions internationales ont renouvelé leurs discours, notamment en renforçant leur corpus théorique par intégration de concepts et de problématiques qui relevaient plutôt, jusque là, d'approches hétérodoxes dans l'analyse économique (les institutions, la pauvreté, le capital social, etc.). Ces avancées conceptuelles ne se sont pourtant pas traduites, dans la majeure des cas, par une remise en cause de la doctrine sous-jacente qui voit dans le Marché le mode de coordination le plus efficace. Les alternatives qui se développent parallèlement à cette même période vont se positionner par rapport à cette critique.

### **III. Quels fondements pour la production d'un discours alternatif en économie du développement ? Entre théorie et pratiques**

Les failles dans le modèle globalisant des années 1980 et le maintien de la doctrine au-delà de la crise du Consensus de Washington ont ouvert la voie à d'autres acteurs (des associations, des organisations non gouvernementales, des politiques et des universitaires) qui s'organisent désormais pour produire un discours alternatif et le véhiculer sur le devant de la scène internationale. Si ces acteurs du développement intervenaient déjà depuis de nombreuses années, notamment sur le terrain, ils restaient dans les interstices de ce modèle globalisant. La crise des années 1990 va impulser une volonté de mise en cohérence de ces initiatives locales, et leur fonctionnement au niveau international.

Critiques de la mondialisation et du "nouveau" modèle véhiculé par les institutions internationales dans un premier temps, ces mouvements, émanant des acteurs de terrain mais aussi de chercheurs, tentent par la suite de formaliser ce qui pourrait représenter une autre économie. Leur discours ne peut donc faire l'impasse d'un questionnement sur la place de l'économie dans nos sociétés. Pour autant, on ne voit pas énoncées clairement les bases d'analyses théoriques originales et alternatives. Pourtant, certaines avancées théoriques (notamment en socio-économie) auraient pu contribuer à enrichir une économie du développement marginalisée. Or les alternatives vont plutôt se situer au niveau des pratiques. En effet, les discours produits par des mouvements altermondialistes, par des organisations non gouvernementales, mettent en avant l'originalité des pratiques endogènes solidaires qui, face au Marché, véhiculent une autre conception du développement. Il s'agit de mettre en réseau et de diffuser le plus largement possible, à l'échelle mondiale, ces expériences originales qui attestent de l'existence d'autres voies possibles. On peut alors s'interroger sur leur marge de manœuvre face à la reformulation du discours des institutions internationales qui se positionnent elles-aussi sur les créneaux de la pauvreté, de la participation de la société civile, de la démocratie, etc.

#### ***III.1 Un discours fondé sur la critique du modèle véhiculé à travers la "bonne gouvernance"***

La principale critique adressée au modèle globalisant de la Banque Mondiale ou du FMI réside dans l'abandon de toute réflexion en amont sur le concept de développement. Cette absence de débat va de pair avec des approches segmentées qui, depuis les années 1990,

conduisent à retenir chaque année une thématique différente en fonction des objectifs fixés par ces institutions, mais aussi des avancées théoriques et du contexte international.

Par exemple, les travaux des économistes dans le domaine de la croissance endogène et du capital humain (dans les années 1980) ont influencé un certain nombre d'orientations de la Banque Mondiale en matière d'éducation et de formation, comme en atteste le *Rapport* de 1998/1999<sup>41</sup>. Le présupposé est le suivant : pour qu'il y ait de la croissance, il faut que les sociétés fassent des efforts d'investissement en éducation, en recherche et développement, dans les infrastructures publiques, et pas seulement dans le capital matériel. Le rôle de l'Etat est fondamental dans la croissance à travers les politiques d'éducation et de formation professionnelle, les politiques de soutien à l'investissement, etc. Ces modèles reposent sur une confusion implicite entre croissance et développement.

Plusieurs autres thématiques ont ainsi été retenues, avec, à chaque fois, une analyse de l'impact sur la croissance. Le Rapport de 2003<sup>42</sup> sur le développement durable insistait sur la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans toute politique de croissance et, pour ce faire, d'améliorer les institutions. L'objectif de réduction de la pauvreté est par ailleurs affiché dans tous les rapports depuis 2000 avec, chaque année, l'analyse d'un moyen spécifique pour y parvenir : résoudre la question de la dette (initiative en faveur des pays pauvres très endettés, PPTÉ) ; améliorer l'accès au crédit (le microcrédit a été reconnu comme "good practice" par la Banque Mondiale ; l'ONU a d'ailleurs déclaré 2005 année du microcrédit) ; permettre au plus grand nombre l'accès aux services (et notamment à l'eau potable)<sup>43</sup>, notamment grâce à la mise en place de formes de partenariat public-privé ; etc.

Une autre critique a trait au maintien de la doctrine, malgré la refonte des termes utilisés. Par exemple, la référence à la "good governance" traduit la permanence d'un mode de gestion d'essence libérale, et la croyance dans les vertus du Marché. Dans cette acception tout à fait particulière de la gouvernance, on définit, ex ante, les structures de gouvernance les plus efficaces. Les choix ne sont donc pas de nature politique. C'est une vision restreinte de la gouvernance qui est véhiculée dans ce cas [Baron, 2003].

---

<sup>41</sup> World Bank, 1998, "Knowledge for Development", *World Development Report 1998/1999*, september.

"This report acknowledges that knowledge, not capital, is the key to sustained economic growth and improvements in human well-being. It distinguishes between two sorts of knowledge: knowledge about technology, called technical knowledge or simply know-how, and knowledge about attributes, that is, knowledge about products, processes, or institutions."

<sup>42</sup> World Bank, 2002, "Sustainable Development in a Dynamic World", *World Development Report 2003*.

<sup>43</sup> World Bank, 2003, "Making Services Work For Poor People", *World Development Report 2004*.

Pourtant, comme nous l'avons montré, les divers textes de référence publiés depuis les années 1990 présentent comme une originalité, une nouveauté, les propositions qui découlent de cette "bonne gouvernance". Or, on constate que "ces apparentes innovations constituent de simples variations sur un même thème, qui permettent aux différents acteurs présents dans le champ du « développement » de réaffirmer leur légitimité" [Rist, 1996, p.15].

L'évolution du rôle assigné à l'Etat est très révélateur de ce glissement sans remise en cause des principes fondateurs du modèle marchand.

En effet, la reformulation du Consensus de Washington a été présentée comme une nouvelle doctrine dans la mesure où l'on a introduit l'Etat comme acteur clé du développement. Mais cette référence à l'Etat s'est opérée en conservant l'hypothèse de rationalité instrumentale et la recherche de l'efficacité économique, ce que permettait la théorie du Public Choice<sup>44</sup>, corpus théorique auquel la banque se réfère en la matière. Cette théorie s'attache à formaliser l'efficacité de l'action publique qui renvoie aux conditions nécessaires pour que fonctionne la libre concurrence. Cela se traduit par l'élaboration de règles (les « meilleures » reposant sur le contrat, la concurrence, la définition de droits de propriété), l'utilisation d'outils tels que de nouvelles formes de partenariat public-privé, de nouvelles formes de réglementation, une nouvelle gestion publique. De plus, l'intervention de l'Etat n'est efficace que si elle s'effectue dans la transparence et en l'absence de corruption, conditions de la "bonne gouvernance". On s'accorde désormais à penser que l'économie de marché ne peut exister sans intervention de l'Etat, mais l'Etat ne doit renforcer l'action du marché que lorsque ce dernier connaît des «défaillances», comme ce peut être le cas dans le domaine des infrastructures, des services publics, de l'éducation ou de la santé, secteurs les plus déficients dans de nombreux PED.

Cette doctrine du nouveau consensus de Washington n'est donc pas nouvelle, le Marché restant au centre de la conditionnalité. La dimension politique est exclue dans la mesure où il n'y a plus de choix entre divers modèles. Dans ce cas, le politique est subordonné aux contraintes du marché, et donc de l'économique. Ces conclusions influent sur la façon d'aborder le débat entre efficacité et équité. Le lien entre efficacité et équité, tel qu'il a été défini dans le cadre de la logique marchande, est valorisé : l'équité est certes recherchée,

---

<sup>44</sup> La théorie du *Public Choice* renvoie à un courant de pensée apparu dans les années 1960 sous l'impulsion de J. Buchanan et de G. Tullock.

Buchanan J.M., 1992, *Les limites de la liberté, entre l'anarchie et le Léviathan*, Paris, E.d. Litec, collection L.I.B.E.R.A.L.I.A., économie et liberté. [Traduction française par G. Milière et P. Lemieux de : *The Limits of Liberty. Between Anarchy and Leviathan*, 1975.]

mais elle ne peut être réalisée qu'une fois l'efficacité atteinte. Si des considérations d'équité finissent par s'imposer, c'est parce qu'elles peuvent contribuer à la mise en place d'arrangements pratiques et raisonnablement efficaces. Ce constat a par exemple été fait dans le cadre de politiques de lutte contre la pauvreté visant à permettre l'accessibilité à l'eau aux plus grand nombre à Dakar [Baron, Coll, Guibbert, Haouès Jouve et alii, 2004].

Cette suprématie accordée au Marché en dernière instance transparaît dans la plupart des discours<sup>45</sup>, même ceux en apparence critiques vis à vis du FMI.

Par exemple, Joseph Stiglitz, a préconisé un «consensus post-Washington» aux visées plus larges (hausse des niveaux de vie, développement équitable, durable et démocratique), qui nécessiterait l'utilisation de toute une gamme d'instruments pour "corriger les insuffisances du marché, stimuler la concurrence et contrôler les flux de capitaux à court terme".

De même, selon N. Stern, Economiste en chef et Vice-président pour l'économie du développement à la Banque Mondiale en 2003<sup>46</sup> : «la croissance seule ne suffira pas à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Les pays en développement doivent veiller à ce que leurs populations et plus particulièrement les pauvres aient accès à l'éducation et aux soins de santé, et ils doivent instaurer un climat pour l'investissement porteur d'opportunités, stimuler la productivité et améliorer réellement les conditions de vie de leurs habitants». La lutte contre la pauvreté a pour finalité d'augmenter la productivité des individus afin de relancer la croissance dans ces économies.

L'ensemble des critiques adressées à cette doctrine ne sont pas du fait des seules approches alternatives ; elles émanent aussi d'instances internationales telle que la Cnuced [2002] qui titrait un récent rapport : "Le développement économique en Afrique. De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ?". En effet, le respect des critères définis dans le cadre des nouveaux « documents stratégiques de réduction de la pauvreté », élaborés par les acteurs locaux du développement sous l'impulsion de la Banque Mondiale, dans les années 1990, reste soumis, comme les plans d'ajustement structurel, à des mesures de libéralisation au niveau des projets de développement. Ces documents sont d'ailleurs directement liés à des critères financiers car, en contrepartie de l'initiative PPTE, les

---

<sup>45</sup> Voir titre du *Rapport sur le Développement dans le Monde de 2002* : "Building Institutions for Markets" , August 2001.

<sup>46</sup> Publiées dans le rapport : *World Development Indicators 2003*.

pays doivent mettre en œuvre un document stratégique de réduction de la pauvreté sous l'égide du FMI pour traiter des problèmes de santé et d'éducation.

La place de l'économie dans les sociétés en développement n'est donc pas discutée, les critères économiques guidant les comportements des différents acteurs impliqués dans les processus de développement.

### ***III.2 Les apports de la socio-économie pour enrichir la construction d'une analyse théorique alternative***

Les principales approches hétérodoxes en économie (dont l'économie des conventions, l'école de la régulation) se sont peu impliquées dans la reconstruction d'une économie du développement négligée au cours de ces deux dernières décennies. Pourtant, certains de leurs concepts et travaux auraient pu contribuer à alimenter les débats sur ces questions.

Par exemple, l'analyse du rôle des institutions par certains auteurs conventionnalistes qui distinguent les règles dites "stratégiques" (seule acception, orthodoxe, retenue par les théoriciens de la Banque Mondiale comme nous l'avons montré) des règles "interprétatives" enrichit le débat sur la nécessaire articulation entre l'économie et le politique [Baron, Isla, 2003]. En effet, dans une approche interprétative, hétérodoxe, de la convention, on distingue les conventions comme règles qui coordonnent les comportements et les modèles d'évaluation qui coordonnent les représentations sur les comportements (dans ce cas, la convention se situe à un niveau intermédiaire entre individuel et collectif<sup>47</sup>). La pluralité des modèles d'évaluation récuse l'idée d'un modèle unique, universel. Par ailleurs, le choix d'un modèle plutôt qu'un autre résulte d'une décision politique, démocratique. Cette grille d'analyse, même si elle présente des limites, notamment celle d'évacuer la question du pouvoir et des conflits entre acteurs, enrichit des approches qui ne retiennent que l'aspect contraignant de la règle, négligeant la dimension interprétative. Elle permet d'analyser de façon originale certaines problématiques de développement, par exemple les problèmes d'accessibilité à l'eau en milieu urbain [Baron, Isla, 2004].

Cependant, la socio-économie, dans sa filiation avec l'anthropologie économique [M. Mauss, K. Polanyi, L. Dumont], nous semble pertinente pour construire les fondements d'un discours théorique alternatif en économie du développement, dans le prolongement des approches qui existaient dans les années 1970. En se posant la question de la place de

---

<sup>47</sup> "Les comportements individuels sont inscrits dans des représentations collectives, qui se nourrissent du sens que leur prêtent les acteurs individuels" [Batifoulier et alii, 2002, p.3].

l'économique dans nos sociétés, et en analysant son processus d'autonomisation et de désencastrement de la morale, du politique et du social, elle permet d'aborder sous un autre angle la compréhension du fonctionnement de sociétés où les normes, les valeurs, et les rationalités ne peuvent être enfermées dans les cadres normés de la pensée occidentale. Au-delà de la vision désormais dominante d'un système économique autorégulé, on oppose une "vision de l'économie comme produit culturel et social, résultat de choix de société inspirés par un système de valeurs" [Ricupero, 1999].

Abordés sous cet angle, les principes de participation, d'articulation entre les trois pôles que constituent le marché, l'Etat et la Société civile, prennent un tout autre sens.

Face à l'uniformisation du modèle proposé par certaines institutions internationales, ce sont bien des alternatives émanant de la sphère du politique, de la société civile, qui nous amènent à reconsidérer nos catégories habituelles et nos modes de pensées, et en particulier, la place de l'économie dans nos propres représentations. Et si l'on retient l'hypothèse selon laquelle le développement est bien "l'histoire d'une croyance occidentale" [Rist, 1996], construite à l'intérieur d'une histoire et d'une culture particulières, il devient possible de ne plus poser le modèle occidental comme modèle unique de développement, comme une seule voie à suivre. La pluralité de modèles est une réalité dont nous informant les mouvements altermondialistes, et le choix entre cette diversité est de nature politique. La difficulté réside désormais dans la recherche de compromis entre universalisme et communautarisme. En effet, "les dysfonctionnements de toute nature favorisent l'émergence de contre dogmes, de fondamentalismes ethniques, plus ou moins bricolés avec les séquelles idéologiques du passé et l'énergie du ressentiment. Toutefois, ces réactions nient plus le rationalisme qu'elles ne le dépassent, et continuent, souvent, à s'en nourrir. [...]. Car elles ne s'attaquent pas à ses racines, qui sont celles de l'économisme et celles de l'utilitarisme." [Latouche]. Les alternatives n'ont donc de sens que dans la construction de cette critique, fondement d'une approche qui dynamiserait les recherches en économie du développement.

### ***III.3 Des alternatives valorisant le pragmatisme***

Si, pour certains, l'économie du développement est représentée par ce modèle unique véhiculé, entre autres, par de nombreuses institutions internationales, pour d'autres, c'est le pragmatisme qui est devenu l'approche dominante dans la réflexion sur le développement. Et dans ce cas, la production d'un discours analysant les pratiques solidaires dans les pays en

développement constituerait les bases d'une véritable réflexion alternative dont la diffusion s'étendrait au-delà du local et des cercles militants.

Les expériences concrètes qui peuvent s'inscrire dans une alternative relèvent cependant de sphères tellement diversifiées que peu d'analyses existent pour en dégager un (ou des) modèle(s). Ce questionnement est abordé dans un certain nombre de publications scientifiques récentes qui cherchent à évaluer dans quelle mesure l'économie solidaire, l'économie sociale, l'économie informelle, l'économie populaire, la microfinance, le commerce équitable, etc., pourrait constituer une véritable alternative au capitalisme.

L'impulsion du changement vient donc moins d'un débat théorique que de la réalité [Ricupero, 1999]. Elle émane des acteurs de la société civile qui, en se dégageant de toute tentative d'instrumentalisation – parfois avec difficultés –, mettent place des initiatives qui peuvent contribuer au développement. Ces propositions conduisent à repenser les liens entre l'économique et le politique. La nouveauté vient aussi du fait que ces expérimentations, attestant de l'existence d'autres voies du développement, ne sont pas confinées à la sphère locale, ni même aux seuls pays en développement. Leur mise en réseau favorise l'échange et la valorisation de ces pratiques originales. Les *Forums Sociaux Mondiaux*, au-delà de la critique du modèle dominant, ont impulsé la création de véritables niches<sup>48</sup> d'expérimentations originales dans différents domaines.

Les enseignements à tirer de cette histoire erratique de l'économie du développement attestent de l'existence d'une pluralité de conceptions, mais surtout conduisent à récuser toute neutralité, naturalité ou inéluctabilité d'un quelconque modèle. Des arbitrages sont faits entre différentes conceptions, différentes visions du monde, entre différents modèles, et ils résultent d'un choix politique. Par conséquent, le modèle libéral qui domine à l'heure actuelle n'est pas neutre, il n'est pas le seul possible. Un détour par l'histoire de l'économie du développement – tant au niveau des modèles que des stratégies élaborées – a permis de montrer cette diversité, même si une tendance à l'homogénéisation perdure. Des voix plurielles dans

---

<sup>48</sup> Pour Latouche, il importe de distinguer le créneau de la niche : "Le danger qui guette la plupart des initiatives alternatives est de se cantonner dans le créneau qui leur a permis de prospérer, au lieu de travailler à la construction d'une niche ; c'est-à-dire de tout un environnement, un milieu porteur différent du marché mondialisé. Le créneau est un concept de stratégie militaire de conquête, lié à la rationalité économique dominante (l'efficacité) ; il sera nécessairement occupé à son tour, un jour, par un concurrent. Seule la niche peut garantir la pérennité de l'entreprise alternative (l'efficacité sociale)".

l'histoire du développement qui se poursuit se font désormais entendre au-delà des cercles d'initiés. Certaines recherchent un développement alternatif alors que d'autres vont plus loin, préconisant la recherche d'alternatives au développement [Perrot, 2003], comme en témoigne le débat actuel sur la décroissance [Latouche, Passet]. Toutes, cependant, présupposent une réflexion en amont sur les liens entre croissance et développement, et ce postulat les démarque d'autres approches, constituant le fondement d'une alternative à la période contemporaine. Cependant, on continue de s'interroger sur les potentialités de reconstruction d'une économie du développement dotée de ses propres outils et éclairant les débats sous un angle nouveau. L'histoire d'une économie du développement à venir reste à écrire.

## Références Bibliographiques

- Assidon E., 2002 (3<sup>ème</sup> édition), *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, Collection Repères.
- Attac, 2004, *Le développement a-t-il un avenir ? Pour une société solidaire et économe*, Paris, Ed. Mille et une nuits (à paraître).
- Baron C., 2003, "La gouvernance : Débats autour d'un concept polysémique", *Revue Droit et Société*, « La Gouvernance en Europe : une approche interdisciplinaire », juin.
- Baron C., Isla A., 2004, " Marchandisation de l'eau et conventions d'accessibilité à la ressource, le cas des métropoles d'Afrique Sub-saharienne", colloque *Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*, Université Paris X, 11, 12 et 13 décembre 2003, à paraître (Economica).
- Baron C., Coll J.L., Guibbert J.J., Haouès Jouve S., et alii, 2004, " Les services urbains liés à l'environnement, entre mondialisation et participation : regards croisés Sénégal-Maroc ", *Rapport de Recherche pour le Prud*, Projet n°82, en collaboration avec Cirus-Cieu, Université de Toulouse le Mirail (sous la direction de J.L. Coll), Février.
- Batifoulier Ph., Biencourt O., Reberieux A., 2002, "La convention en économie : les apports de l'approche interprétative", *La lettre de la régulation*, mars, n°40.
- Bourguignon F., Chavagneux C., Tubiana L., Salama P., Valier J., 2000, "Développement", *Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, Paris, La Documentation Française.
- Boyer R., 2001-2002, "L'après-consensus de Washington : institutionnaliste et systémique", *L'Année de la Régulation (Economie, Institutions, Pouvoirs)*, Paris, Presses Universitaires de Sciences Po, n°5.
- Brown L., 2003, *Eco-Economie, une autre croissance est possible, écologique et durable*, Paris, Ed. du Seuil.
- Castel O., 2002, *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives ?*, Paris, La Découverte, Coll. Alternatives Economiques.
- Choquet C., Dollfus O., Le Roy E., Vernières M., 1993, *Etat du savoir sur le développement. Trois décennies de sciences sociales en langue française*, Paris, Karthala.
- Cling J.P., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2002, « Processus participatifs et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ? », *L'Economie Politique*, n°16, 4<sup>ème</sup> trimestre, 32-54.
- CNUCED, 2002, "Le développement économique en Afrique. De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau ?" *Rapport* (UNCTAD/GDS/AFRICA/2), 25 juillet.
- CNUCED, 2002, "Les pays les moins avancés. Echapper au piège de la pauvreté", *Rapport 2002* (UNCTAD/LDC/2002), 18 juin.
- Collier P., Dollar D., et Stern N., 2000, "Fifty years of development", *Conférence* organisée par la Banque Mondiale et le Conseil d'Analyse Economique à Paris des 26 au 28 juin.
- Comeliau Ch. (sous la direction de), 2003, "Brouillons pour l'avenir. Contributions au débat sur les alternatives", *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, PUF, Collection Enjeux, n°14, juin.
- Dockès P., Rosier B., 1988, *L'Histoire Ambiguë (Croissance et développement en question)*, Paris, PUF, Economie en liberté.
- Engelhard Ph., *L'Afrique miroir du monde ? Plaidoyer pour une nouvelle économie*, Ed. Arlea, 1998.
- Georgescu-Roegen N., 1979 (1<sup>ère</sup> éd.), *Demain la décroissance: entropie-écologie-économie*, Lausanne, Ed. Pierre-Marcel Favre (traduit et préfacé par Ivo Rens et Jacques Grinevald) (*The Entropy Law and the Economic Process*, Harvard University Press, 1971).
- Guillaumont P., 1995, "Déclin et renouveau de l'économie du développement", *Revue Française d'Economie*, Vol. X, n° 1, hiver, 3-26.

- Harribey J.M., 1998, *Le développement soutenable*, Economica, Ecopoche.
- Hirschman A.O., 1984 (traduction française), "Grandeur et décadence de l'économie du développement", in *L'économie comme science morale et politique*, Paris, Gallimard/Seuil.
- Hugon Ph., 1991, "La pensée française en économie du développement. Evolution et spécificité", *Revue d'Economie Politique*, 101(2), mars-avril, 171-221.
- Hugon Ph., 2002, "Le renouveau des questions de développement dans un contexte de mondialisation", in P. Dockès (sous la direction de), *Ordre et désordres dans l'économie-monde*, Ed. Puf-Quadrige, 491-517.
- Hugon Ph., 2005, "L'eau est elle une marchandise, un bien commun ou bien public ?", *Sciences de la Société*, " Société civile et marchandisation de l'eau : les expériences internationales ", n° 64 coordonné par Catherine BARON, Février (à paraître).
- Latouche S., 1988, « Contribution à l'histoire du concept de développement » in Catherine Coquery-Vidrovitch, Daniel Hemery, Jean Piel (eds), *Pour une histoire du développement (Etats, sociétés, développement)*, l'Harmattan, 41-59.
- Latouche S., 1998, *L'autre Afrique (Entre don et marché)*, Paris, Albin Michel.
- Les Annales de la Recherche Urbaine*, 1998, « Gouvernances », Décembre, n°80-81.
- Meier G.M., Seers D. (eds), 1988, *Les Pionniers du Développement*, Paris, Economica.
- Oman C.P., Wignaraja G., 1991, *L'évolution de la Pensée Economique sur le développement depuis 1945*, OCDE.
- Partant F., 1982, *La fin du développement. Naissance d'une alternative ?*, Paris, Maspero.
- Passet R., 1979 (1<sup>ère</sup> éd.), *L'économique et le vivant*, Paris, éd. Payot.
- Perrot M.D., 2003, "Sortir de l'impasse mondialitaire", *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, PUF, Collection Enjeux, n°14, juin, 41-60.
- Perroux F., 1961 (1<sup>ère</sup> éd.), *L'Economie du XXème siècle*, PUF.
- Polanyi K., 1983, (traduction française ; 1944 version originale), *La grande transformation (Aux origines politiques et économiques de notre temps)*, Paris, Gallimard.
- Revue du Mauss*, 2003, "L'alter-économie. Quelle autre mondialisation ?", n°21, 1er semestre.
- Ricupero R., 1999, "La crise "optimale" du siècle", *Le Courrier de l'Unesco*, mars.
- Rist G., 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Presses Sciences Po.
- Sachs I., 1997, *L'écodéveloppement : Stratégies pour le XXIème siècle*, Paris, Syros.
- Sen A., 1993, *Ethique et économie*, Paris, Puf.
- Sen A., 2003 (traduction française), *Un nouveau modèle économique (Développement, justice, liberté)*, Paris, Odile Jacob Poches.
- Stiglitz J.E., 2002, *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- Treillet S., 2002, *L'économie du développement*, Paris, Nathan.
- Williamson J., 2003, "Consensus de Washington : un bref historique et quelques suggestions", *Finances et développement*, septembre, 10-13.
- World Bank, 1992, *Governance and Development*, Washington D.C., Oxford Univ. Press.
- World Bank, 1994, *Governance. The World Bank's Experience*, Washington D.C., Oxford University Press.
- World Bank, 2000, "Attacking Poverty", *World Development Report 2000/2001*, Washington D.C., Oxford University Press, September.
- World Bank, 2003, "Making Services Work For Poor People", *World Development Report 2004*, Washington D.C., Oxford University Press, September.
- World Bank, 2005, "Equity and development", *World Development Report 2006*, Washington D.C., Oxford University Press, September (à paraître).

<b>I.</b>	<b>L'hétérogénéité des débats dans une économie du développement en construction..</b>	<b>2</b>
<b>I.1.</b>	<b>Historique du concept de développement ou comment les économistes se sont appropriés les débats sur le développement.....</b>	<b>2</b>
<b>I.2</b>	<b>Les débats dans la phase de maturation : hétérodoxies ou alternatives ? .....</b>	<b>3</b>
<b>I.2.1</b>	<b>Les hétérodoxies face à la norme.....</b>	<b>4</b>
<b>I.2.2</b>	<b>Les positions "alternatives" en marge du débat académique dans les années 1970 .....</b>	<b>7</b>
<b>II.</b>	<b>La prégnance de la philosophie des institutions internationales dans les modèles de développement .....</b>	<b>10</b>
<b>II.1 :</b>	<b>Diffusion d'un modèle unique dans la décennie 1980 : la fin des débats ? .....</b>	<b>10</b>
<b>II.2</b>	<b>La production d'un nouveau discours au sein des institutions internationales (BM et FMI) : vers de nouveaux modèles de développement, ou le maintien d'une doctrine ? .....</b>	<b>12</b>
<b>II.2.1</b>	<b>La formulation de nouveaux moyens au service de nouveaux objectifs.....</b>	<b>13</b>
<b>II.2.1.1.</b>	<b>Transparence et diffusion de l'information .....</b>	<b>14</b>
<b>II.2.1.2</b>	<b>Participation de la société civile : la référence à l'"empowerment" .....</b>	<b>15</b>
<b>II.2.1.3</b>	<b>Mise en place de nouvelles formes de partenariat entre le public et le privé ..</b>	<b>15</b>
<b>II.2.2</b>	<b>De nouveaux concepts à la base d'une grille d'analyse repensée .....</b>	<b>17</b>
<b>II.2.2.1</b>	<b>Introduction des Institutions, et renouvellement du débat sur les liens Etat/Marché .....</b>	<b>18</b>
<b>II.2.2.2</b>	<b>Tentatives de conceptualisation de la pauvreté .....</b>	<b>19</b>
<b>a.</b>	<b>Au-delà des approches en termes de revenu : la référence aux "capacités" .....</b>	<b>19</b>
<b>b.</b>	<b>Complexité des liens entre croissance, inégalités et équité.....</b>	<b>21</b>
<b>III.</b>	<b>Quels fondements pour la production d'un discours alternatif en économie du développement ? Entre théorie et pratiques .....</b>	<b>22</b>
<b>III.1</b>	<b>Un discours fondé sur la critique du modèle véhiculé à travers la "bonne gouvernance" .....</b>	<b>22</b>
<b>III.2.</b>	<b>Les apports de la socio-économie pour enrichir la construction d'une analyse théorique alternative .....</b>	<b>26</b>
<b>III.3</b>	<b>Des alternatives valorisant le pragmatisme.....</b>	<b>27</b>
	<b>Références Bibliographiques.....</b>	<b>30</b>